

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Cellule de Supervision du secteur des Jeux (CSJ), organe de régulation du secteur au Bénin, rappelle que **seuls les jeux (de hasard, d'argent et de paris) organisés par la Loterie Nationale du Bénin et les opérateurs privés disposant d'un agrément officiel de l'État sont autorisés sur le territoire national.**

Les jeux proposés par toute structure en dehors de ce cadre légal, exposent à divers risques :

- Des pertes d'argent importantes sans aucun recours possible ;
- La participation involontaire à des activités illicites, parfois liées au crime organisé ;
- Des sanctions prévues par la loi en matière de jeux de hasard, d'argent et de paris.

La Cellule de Supervision du secteur des Jeux invite les populations à faire preuve de responsabilité et à jouer uniquement auprès des opérateurs agréés par l'État.

Les personnes ou structures impliquées dans l'organisation et la promotion du jeu illégal sont appelées à mettre un terme à leurs activités, sous peine de sanctions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur .